

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-19

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS aux citoyens de la municipalité de Sainte Monique, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que :

- Lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, le conseil de la Municipalité de Sainte Monique a adopté le projet de règlement numéro 351-19, modifiant le règlement numéro 272-06, en vue d'intégrer tous types de revêtement extérieur ayant l'apparence de bois ainsi que d'ajuster les teinte de toiture en tôle pour les mêmes couleurs que celle du bardeau d'asphalte;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu **ce 3 avril 2019 à 18h30 heures** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Sainte Monique
Ce 21^e jour de mars de l'an deux mille dix-neuf(2019).



Mathieu, directeur général

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d’office que l’avis public ci-dessus a été affiché en date du 21 mars 2019 entre 8.00 et 16.00 heures. En foi de quoi je donne ce certificat à Ste Monique ce 21^{ième} jour de mars 2019.



Mathieu Lapointe
Directeur général et sec trésorier